ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/AUS/96

23 mai 2014

(14-3086)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	**Membre notifiant:** AUSTRALIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):**
2.	**Organisme responsable:** *Forestry Branch* (Département des forêts) *Australian Government Department of Agriculture* (Département de l'agriculture du gouvernement australien) GPO Box 858 Canberra ACT 2601 AUSTRALIE **Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:** *WTO Industrials and Market Access Section* (Unité OMC pour les produits industriels et l'accès aux marchés) *Office of Trade Negotiations* (Division des négociations commerciales) *Department of Foreign Affairs and Trade* (Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur) Canberra ACT 0221 AUSTRALIE Téléphone: (+61) 2 6261 1111 Courrier électronique: TBT.enquiry@dfat.gov.au
3.	**Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:** Notification présentée sans préjudice de la question de l'applicabilité de l'Accord OTC.
4.	**Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Grumes brutes, pulpe de bois, papier et meubles (Chapitres 44, 47, 48 et 94 du SH, figurant dans la liste (*Schedule*) 1 du règlement (modificatif) de 2013 interdisant l'exploitation forestière illégale).
5.	**Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *Illegal Logging Prohibition Amendment Regulation 2013* (Règlement (modificatif) de 2013 interdisant l'exploitation forestière illégale), 31 pages, en anglais

6.	**Teneur:** Le règlement (modificatif) australien de 2013 interdisant l'exploitation forestière illégale exige des importateurs et transformateurs australiens de produits de bois d'œuvre qu'ils fassent preuve de diligence afin de réduire le risque d'introduction sur le marché australien de bois abattu illégalement. Le règlement dispose que les importateurs et transformateurs australiens doivent mettre en place un système de diligence raisonnable, recueillir des informations avant l'importation ou la transformation d'un produit de bois d'œuvre, identifier et évaluer le risque que le(s) produit(s) de bois d'œuvre réglementé(s) est (sont) issu(s) d'une récolte illégale et réduire le risque d'importer des produits de bois d'œuvre réglementés issus d'une récolte illégale.
7.	**Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Facilitation du commerce et protection de l'environnement
8.	**Document pertinents:** - *Illegal Logging Prohibition Amendment Regulation 2013* (Règlement modificatif de 2013 interdisant l'exploitation forestière illégale) - *Illegal Logging Prohibition Act 2012* (Loi de 2012 portant interdiction de l'exploitation forestière illégale)
9.	**Date projetée pour l'adoption:** - **Date projetée pour l'entrée en vigueur:** 30 novembre 2014
10.	**Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la date de notification
11.	**Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point d'information national [ ] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:** Liens Internet: http://www.comlaw.gov.au/Details/F2013L00883 http://www.comlaw.gov.au/Details/C2013C00148